

REPUBLICQUE TOGOLAISE



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

9 avril 2024

REVISION DE LA CONSTITUTION:

LA POPULATION DE LA PREFECTURE DU GOLFE EDIFIEE SUR LES AVANTAGES DU REGIME PARLEMENTAIRE

Lomé, 9 avr. (ATOP) – La population de la préfecture du Golfe, représentée par des chefs traditionnels et des groupes organisés, a été édifiée sur les avantages du régime parlementaire voté à l'Assemblée nationale le 25 mars dernier au cours d'une rencontre d'échange à Lomé le lundi 8 avril. Les travaux ont été conduits par la cheffe de la délégation parlementaire, Mme Ibrahima Mémounatou, 2^{ème} vice-présidente de l'Assemblée nationale.



Un participant (au micro) s'adressant...



...aux membres de la délégation

Cette initiative de l'Assemblée nationale togolaise sur instruction du chef de l'Etat se déroule du 8 au 10 avril sur toute l'étendue du territoire nationale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une tournée nationale d'information et d'écoute de la population, relative à la révision de la constitution togolaise. L'objectif est d'informer et d'expliquer à la population à la base, le nouveau régime voté, de recueillir leurs préoccupations et contributions, en vue d'enrichir la constitution et permettre aussi à toute la population d'être au même niveau de compréhension.

Les travaux de cette rencontre d'information, d'échange et d'écoute ont consisté en une présentation du professeur Adama Mawulé Kpodar, président de l'Université de Lomé, sur le régime politique en question, notamment sur ses avantages et inconvénients, suivie d'un débat. S'agissant des caractéristiques des régimes politiques, il s'est appesanti sur la définition de la constitution, le bien-fondé et la nécessité d'un régime politique, son adaptation et l'urgence de le faire évoluer selon la situation politique.

Pr Kpodar a saisi l'occasion pour relever les avantages d'un régime parlementaire. « Ce régime est fondé sur la légitimité populaire, notamment l'arbitrage du peuple. Il force à la collaboration et à la cohésion, obligeant très souvent à une alliance ou à une coalition à la représentation nationale. Il permet d'aborder le futur avec beaucoup plus de sérénité. C'est un régime de l'efficacité gouvernementale, au point où les ministres doivent obligatoirement produire les résultats qu'on attend d'eux, au risque de se faire relever de leur fonction », a expliqué le professeur Kpodar.

Parlant de l'inconvénient que pourrait avoir ce régime, le député Innocent Kagbara a indiqué qu'il réside dans « le mouvement d'humeur » à l'Assemblée qui pourrait être à l'origine d'un vote abusif et conduire à la destitution de l'autorité.

« Ces échanges nous ont permis de bien comprendre ce qu'est un régime parlementaire, de comprendre exactement la différence, sinon la nuance qui existe entre le régime parlementaire et le régime semi-présidentiel. C'est vrai qu'il y a des avantages et inconvénient, mais après tout ce que nous avons eu comme information, nous pouvons dire que les avantages l'emportent sur l'inconvénient. Nous représentons une population à la base et donc la doléance est qu'on puisse nous permettre de relayer l'information, ne serait-ce que dans un cadre acceptable, afin que la population à la base puisse être au même niveau d'information, pour la cohésion nationale », a confié Mme Simwai Hezouwè, membre du bureau national du mouvement des jeunes sans frontière pour le développement.

Mme Ibrahima a remercié les chefs traditionnels et les groupes organisés présents pour leur participation active au débat. « J'espère que nous avons su répondre à vos préoccupations. De toutes les manières vous pouvez toujours nous faire parvenir les questions restées en suspens. Nous avons énuméré les avantages d'un régime parlementaire et comme quelqu'un l'a dit tantôt, on ne peut que comparer deux choses. Essayons donc le régime parlementaire. Ce n'est pas un chemin sans issue. Si chemin faisant nous nous rendons compte que nous n'avons pas fait le bon choix, cette même constitution nous donne les moyens de revenir sur nos pas. Nous ne perdons donc rien en faisant ce saut. Nous ne perdons rien en expérimentant le régime parlementaire. Pour les pays que nous connaissons, ils n'ont que des profits en adoptant ce régime.

Je sais compter sur vous, pour également répandre ce que vous avez écouté à ceux-là qui n'ont pas eu la chance d'être dans cette salle », a fait remarquer la cheffe de la délégation parlementaire. ATOP/AR/SED

ECHOS DE LA CAPITALE

LES DÉPUTÉS ENTAMENT DES CONSULTATIONS CITOYENNES AUTOUR DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Lomé, 9 avr. (ATOP) – L'Assemblée nationale de la République du Togo engage une série de consultations citoyennes autour de la loi de révision constitutionnelle, dans le

cadre de la deuxième lecture du texte, à la demande du président de la République. L'Assemblée nationale a entamé, le lundi 8 avril, une série de consultations citoyennes autour de la proposition de loi de révision constitutionnelle.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des efforts de modernisation institutionnelle entrepris par le pays depuis plusieurs années, marqués par l'adoption récente de la proposition de révision de la loi du 14 octobre 1992, portant Constitution de la République du Togo, telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2019-003 du 15 mai 2019.

Assurer un processus institutionnel inclusif

Le lancement de cette série de consultations citoyennes fait suite à l'audience accordée par le Président de la République, Faure Gnassingbé, au Bureau de l'Assemblée nationale. Le chef de l'Etat a souhaité, dans ce cadre, lancer un dialogue constructif et une écoute attentive de toutes les contributions des composantes de la société togolaise. Le Bureau de l'Assemblée nationale engage ainsi, dès ce lundi, des discussions approfondies avec toutes les parties prenantes de la société, incluant les acteurs politiques, la société civile, les experts constitutionnels, etc. à travers tout le territoire, et ce pendant trois jours.

L'ensemble des 91 députés de la République se rendent dans leurs circonscriptions respectives, à la rencontre du peuple togolais, dont ils sont les représentants légitimes à l'Assemblée nationale. Répondant à l'intérêt manifesté par les populations à l'égard de cette réforme majeure, ces consultations permettront de porter les attentes des citoyens togolais lors de la deuxième lecture de la proposition de révision de la loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale.

Un engagement pour l'approfondissement de la démocratie au Togo

Les députés, représentants du peuple togolais, avaient approuvé à une majorité des quatre cinquièmes la proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale en décembre 2023, et débattue pendant plusieurs jours, en Commission des Lois, puis en Plénière. Ces débats nourris et intenses entre les différents partis représentés à l'Assemblée nationale, avaient d'ailleurs amené à procéder au vote tard dans la nuit du 25 mars 2024. Le Président de la République avait par la suite exprimé son souhait d'une deuxième lecture du texte voté, afin de prendre en compte les attentes des citoyens à l'issue de ce vote.

Aussi, l'Assemblée nationale réitère son engagement à œuvrer pour l'approfondissement de la démocratie et le renforcement de l'Etat de droit au Togo, et invite l'ensemble des citoyennes et citoyens togolais à participer activement à ce processus historique de révision de la constitution. Ainsi adoptée, la nouvelle loi fondamentale viendra consolider les bases du développement soutenu que connaît le pays. Ce projet ambitieux positionne la République du Togo auprès de ses partenaires régionaux et internationaux comme un Etat résilient et soucieux de répondre aux grands défis contemporains, tout en renforçant les principes démocratiques fondamentaux de ses institutions.

ATOP/ La Rédaction

TOURNEE DES DEPUTES

CINKASSE:

LES LEADERS COMMUNAUTAIRES INFORMES SUR LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

Cinkassé, 9 avr. (ATOP) - Une délégation du bureau de l'Assemblée nationale conduite par l'honorable Alassan Nakpale a échangé le mardi 9 avril avec les chefs traditionnels et les groupes organisés de Cinkassé dans le cadre de la consultation nationale pour un bon aboutissement de la révision constitutionnelle en cours au Togo.



Les groupes organisés



Les membres de la délégation

Ces échanges visent à engager les citoyens notamment les chefs traditionnels et les groupes organisés dans un dialogue visant à enrichir la nouvelle loi fondamentale de la 5^{ème} république.

Selon l'honorable Alassani Nakpale, cette rencontre d'information et d'écoute avec les acteurs fait suite à l'invitation du président de la République à l'endroit du bureau de l'Assemblée nationale au lendemain du renvoi à une deuxième lecture de la loi de révision constitutionnelle votée le 25 mars dernier.

Le professeur Tontasse Marius, après avoir expliqué le contexte de la rencontre, a indiqué que l'Assemblée nationale a jugé bon de parcourir toutes les localités du Togo pour expliquer la nécessité pour les députés de valider cette révision et d'écouter les avis des forces vives de la nation afin d'améliorer la nouvelle loi fondamentale du pays avant sa promulgation. Il a entretenu les participants sur les objectifs visés par la révision constitutionnelle notamment le renforcement de la démocratie et la séparation des pouvoirs, l'amélioration de la stabilité gouvernementale.

Professeur Tontasse Maruis a instruit les acteurs sur l'introduction d'un mandat présidentiel unique de six ans, et le poste du président du conseil des ministres au centre du pouvoir exécutif élu par la chambre basse du parlement. Parlant des avantages de ce régime, l'orateur a cité, entre autres, le rapprochement des pouvoirs publics à la population, la réduction des dépenses liées à l'organisation régulière des élections et la prévention des conflits post-électoraux qui divisent les Togolais.

Le chef village de Pizosgo, Kodago Issa, a salué les avantages de ce régime et a exprimé son entière adhésion à cette réforme.

Le représentant des jeunes, Lalle Yebila, a estimé qu'au regard des avantages de ce régime, toute la jeunesse de Cinkassé accueille avec fierté cette nouvelle constitution.

Que ce soit avec les chefs traditionnels ou avec les groupes organisés, les interventions des uns et des autres démontrent l'entière adhésion des forces vives de Cinkassé à cette nouvelle constitution. ATOP/BB/FD

EST-MONO/POLITIQUE :**LA POPULATION ENTRETENUE SUR LE PROJET DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE**

Elavagnon, 9 avr. (ATOP) - Une délégation parlementaire de 7 membres, conduite par le juge Kantati Yentroudjoa a échangé avec la population de l'Est-Mono sur le projet de révision constitutionnelle, le mardi 9 avril à Elavagnon.

Ces échanges visent à expliquer à la population les avantages du projet de la nouvelle constitution. Ce projet de nouvelle constitution permettra, selon les membres de la délégation, de promouvoir la stabilité politique et la paix au Togo. C'est une

occasion, d'après eux, de mettre fin aux incompréhensions, aux querelles et aux troubles enregistrés, avant, pendant et après les élections présidentielles au Togo.



L'assistance

Le chef de délégation, le juge Kantati a informé la population que l'Assemblée nationale avait déjà adopté cette proposition de loi portant révision de la constitution le 25 mars dernier, et transmise au président de la République pour sa promulgation. Il a ajouté que cette proposition avait été renvoyée en mars dernier par le chef de l'Etat à l'Assemblée nationale pour une 2^e lecture. Il poursuit que le chef de l'Etat, soucieux du bien-être des populations a demandé aux parlementaires d'organiser une tournée nationale afin d'écouter les chefs traditionnels et la société civile, de recueillir leurs contributions, en vue d'améliorer le texte. Il n'a pas passé sous silence les avantages de la nouvelle constitution qui, d'après lui, apportera beaucoup de stabilité politique à savoir la transparence de l'intégrité de la vie publique, la protection du citoyen, un équilibre entre les pouvoirs, et le renforcement du pouvoir des citoyens entre autres. Il a remercié la population qui, à travers les questions, ont compris la valeur de la 5^{ème} République.

Le préfet de l'Est-Mono, le Col. Biténiwé Kuma a assisté à cette rencontre.
ATOP/VA/KYA

DOUFELGOU :**LES LEADERS COMMUNAUTAIRES ENTRETENUS SUR LES AVANTAGES DE LA NOUVELLE LOI**

Niamtougou, 9 avr. (ATOP) - Les leaders communautaires de la préfecture de Doufelgou, notamment les responsables religieux, les chefs traditionnels et les groupes organisés ont été entretenus sur les avantages de la révision constitutionnelle, lors d'une série de rencontres le lundi 6 avril à Niamtougou.

Ces assises interviennent dans le cadre d'une tournée d'informations et d'écoute des populations sur la révision de la Constitution, initiée par l'Assemblée nationale. Elles font suite aux critiques à la loi votée par les élus du peuple le 25 mars dernier qui est relative au passage du régime politique semi-présidentiel à celui parlementaire portant ainsi, le Togo à la 5^{ème} République.

Le but est d'expliquer aux populations les avantages de cette nouvelle constitution pour que ceux-ci, partagent les informations reçues avec leurs sujets, fidèles ou membres en vue de recueillir leurs points de vue afin de les remonter à l'Assemblée nationale.



Les membres du groupes organisés



Mme Legzim-Balouki (debout) lors des échanges

Les échanges ont permis à l'équipe des députés conduite par la députée Bernadette Essossimna Legzim-Balouki d'expliquer aux différentes couches sociales du milieu le bien-fondé de la nouvelle constitution. La délégation a édifié les parties prenantes sur la notion du régime parlementaire, ses avantages et ce que cela implique si ce régime est adopté. Les députés ont fait savoir que dans un régime parlementaire ou séparation des pouvoirs, il y a un exécutif bicéphale (un chef de l'Etat et un chef de gouvernement ou premier ministre, ou encore président du conseil). Dans ce cas d'espèce, les pouvoirs seront concentrés dans les mains du président du conseil ou premier ministre. Le président de la République ne sera plus élu par le peuple mais par les députés et les sénateurs (élections régionales) de la majorité parlementaire. Ce dernier n'aura qu'un rôle symbolique d'arbitrage et incarne l'unité nationale.



Des chefs traditionnels

Par contre, précise la délégation, le président du conseil, élu par le parlement dispose les pouvoirs de définir et de conduire la politique de la nation.

En termes d'avantages, selon cette délégation des élus du peuple, il y a une collaboration entre le gouvernement et la majorité parlementaire dans le sens de l'intérêt général, un contrôle mutuel et de sanctions réciproques. Cela économise les dépenses en matière d'élections et de la stabilité. Comme innovations dans la

nouvelle institution, l'on part du régime présidentiel au régime parlementaire, avec un président de la République élu aux suffrages indirects pour un mandat unique de 6 ans. Il est placé au-dessus de toutes les mêlées et est garant de l'unité nationale et joue le rôle d'arbitre neutre.

Le président du Conseil ou premier ministre est chef du gouvernement et provient du parti ou de la coalition majoritaire à l'Assemblée nationale. Son mandat est limité, s'il n'a plus de majorité. Il définit et conduit la politique générale de la nation y compris la politique étrangère. Il dispose de l'administration, de la défense et de la sécurité.

Le président de la République et le président du Conseil se réunissent au moins deux fois par an en présence des chefs traditionnels et des forces vives de la nation, pour être informés de l'état de la nation en vue d'un meilleur développement du pays.

La déclaration solennelle des droits et devoirs du citoyen, le protecteur du citoyen, ainsi que l'intégration de certaines institutions dans la constitution sont aussi des innovations apportées par la nouvelle loi.

La cheffe de la délégation a relevé que ces rencontres visent à porter à la connaissance des citoyens togolais, les informations relatives à la révision constitutionnelle. « Nous leur avons demandé d'expliquer mieux les intérêts de cette constitution à toute la population. L'idée est que, quand ils expliquent, d'autres informations peuvent remonter à l'Assemblée nationale en vue de voir dans quelles mesures, il faut améliorer la Constitution ».

Le préfet de Doufelgou, Zato Kourah a félicité la démarche du parlement qui vient à point nommé remettre en cause les doutes au sein des populations togolaises.

Les différents acteurs rencontrés se disent mieux éclairés après toutes ces explications, pour distiller le message dans leurs contrées respectives afin de dissiper la polémique liée à cette nouvelle révision constitutionnelle.

ATOP/SG/DHK

LACS :

LES LEADERS COMMUNAUTAIRES ÉDIFIÉS SUR L'IMPORTANCE ET LES ENJEUX DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE



Les chefs traditionnels des Lacs

Aného, 9 avr. (ATOP) - Une délégation des députés à l'Assemblée nationale conduite par l'honorable Djossou Semondji, s'est entretenue avec les leaders communautaires des préfectures des Lacs et de Bas-Mono sur la révision de la constitution au Togo. La rencontre s'est déroulée le lundi 8 avril à Aného et Afagnan.

Les rencontres sont organisées par l'Assemblée nationale dans le cadre de sa tournée d'information et d'écoute des populations sur les réformes engagées. Elles ont mobilisé d'une part, les chefs des cantons de villages et d'autre part, les maires, les conseillers municipaux, les chefs des services déconcentrés de l'Etat, des représentants des partis politiques, des responsables, des groupes organisés et des organisations de la société civile.

Cette tournée vise à écouter et à recueillir les suggestions et recommandations des leaders communautaires en vue de tenir compte de toutes les contributions et préoccupations pour améliorer la nouvelle constitution togolaise. Il s'agit également pour les députés de mettre à contribution les acteurs des communautés pour la relecture de la constitution.

Ces assises ont permis d'expliquer et d'éduquer les participants sur l'importance et les enjeux de la révision constitutionnelle au Togo. Le message est le même à Aného et à Afagnan. Le chef de la délégation, Djossou Semondji a relevé les objectifs de la mission. « Nous sommes venus rencontrer le groupe des chefs traditionnels et ceux organisés pour leur présenter la situation et recueillir leurs propositions et recommandations en vue de la relecture de la nouvelle constitution. Nous sommes très émerveillés par la pertinence des interventions des acteurs », a-t-il indiqué.

Le prof Hounakey Kossivi François, expert en constitution, a entretenu les auditoires sur le contexte de la révision constitutionnelle, le changement du régime et les

difficultés liées au régime présidentiel. Il a édifié les participants sur les avantages, l'importance et les enjeux du régime parlementaire en termes de gouvernance politique. Il a également expliqué la légitimité des députés actuels à faire la réforme constitutionnelle intervenue le 25 mars dernier en se fondant sur la constitution du 14 octobre 1992. Des débats instructifs et des contributions ont mis fin aux rencontres.

ATOP/DK/GKM

BASSAR :

UNE DELEGATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A ECHANGE AVEC LES CHEFS TRADITIONNELS ET LES LEADERS COMMUNAUTAIRES

Bassar, 9 avr. (ATOP) – Une délégation de l'Assemblée nationale conduite par le député Poro Kadanga était le lundi 8 avril à Bassar pour échanger avec les chefs traditionnels et les leaders communautaires des dix cantons de la préfecture sur la révision de la Constitution.



Les chefs traditionnels attentifs aux messages de la délégation



Table d'honneur

La démarche s'inscrit dans le cadre de la tournée nationale d'écoute et de sensibilisation des populations sur la révision de la constitution votée par l'Assemblée nationale le 25 mars passé. Elle est une volonté du chef de l'Etat visant une large consultation de toutes les couches sociales et politiques sur cette révision. Elle vise à informer la population à la base, recueillir son avis et ses suggestions en vue d'améliorer et d'enrichir cette loi de révision de la constitution votée par l'hémicycle.

La délégation parlementaire a édifié les participants sur la révision de la constitution togolaise de 1992 qui vise à passer du régime semi présidentiel au régime parlementaire. Le député Poro Katanga et sa suite ont expliqué le bienfondé de l'adoption de ce régime parlementaire et relevé les avantages pour la nation et le peuple togolais. « Entre autres avantages, éviter les crises politiques, réduire considérablement les dépenses liées aux élections présidentielles, renforcer la paix et la cohésion sociale, lutter efficacement contre la corruption. Il y a aussi le partage de pouvoir entre le président de la république et le président du conseil en lieu et place du premier ministre, prévu dans ce régime », ont-ils indiqué.

Des débats ont permis d'élucider davantage les participants sur tous les aspects de la révision de la Constitution. A l'issue de ces débats la majorité des participants adhère à cette révision de la constitution et demande au chef de l'Etat de promulguer la loi votée par l'Assemblée nationale en vue de son entrée en vigueur.

ATOP/SKP/GKM

DANKPEN :**LES DÉPUTÉS ONT ÉCHANGÉ AVEC LES CHEFS TRADITIONNELS ET LES GROUPES ORGANISÉS À GUÉRIN KOUKA**

Guérin Kouka, 9 avr. (ATOP) - Une délégation de l'Assemblée nationale a échangé avec les chefs traditionnels et les groupes organisés de la préfecture de Dankpen sur la révision de la constitution togolaise lundi 8 avril à Guérin Kouka.

La délégation est conduite par le vice-président de sa commission défense et sécurité, Katanga Poro Tchakpala dans le cadre de la tournée nationale d'information et d'écoute des populations. Cette tournée



fait suite à la demande du chef de l'Etat de procéder à la relecture de la loi adoptée le 25 mars dernier. L'objectif de cette démarche est d'expliquer les enjeux de la réforme qui va basculer le Togo dans la cinquième République.

Le chef de la délégation a fait savoir que par rapport à cette relecture, le président de la République a encouragé les députés à rester à l'écoute de tous les acteurs politiques en vue de tenir compte de toutes les contributions tendant à enrichir la constitution. Il a précisé que face aux diverses interrogations à propos de cette modification constitutionnelle, des efforts de pédagogie et d'explication sont nécessaires pour mieux éclairer la population et l'opinion sur les tenants et les aboutissants de cette réforme constitutionnelle.

Le professeur Nadjombé Gbeou Kpayilé, enseignant chercheur à l'Université de Kara, a souligné que ce projet de loi de l'Assemblée nationale fait appel à deux notions fondamentales à savoir le régime parlementaire et la constitution. Il a expliqué qu'une constitution peut être modifiée ou révisée pour l'adapter aux réalités de l'heure. Professeur Nadjombé a rappelé que la constitution de 1992 est un régime semi présidentiel avec séparation de pouvoirs au sein de l'Etat. Dans ce régime, dit-il, le président ne peut pas dissoudre l'Assemblée nationale et l'Assemblée nationale ne peut non plus renverser le président de la République.

Le Togo veut sortir du régime semi présidentiel et aller vers un régime parlementaire où le président de la République ne sera plus élu au suffrage universel, a expliqué Prof. Nadjombé. Le président va être élu par le parlement et le président du conseil ou le Premier ministre va détenir les pleins pouvoirs dans le pays.

Selon les membres de la délégation, l'intérêt de ce régime est qu'il n'y aura plus d'élection présidentielle et les fonds utilisés pour l'organisation des élections seront affectés à d'autres projets. Il permet également d'éviter des violences électorales, de renforcer la légitimité du gouvernement et des partis politiques. Il entraîne aussi une stabilité politique et une bonne gouvernance administrative.

Le préfet de Dankpen, le chef d'escadron Gnakou Alowegnim a assisté aux échanges.

ATOP/BN/TJ

AGOÈ-NYIVE:**DES DESPUTES ONT ECLAIRE LA POPULATION SUR LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE**

Agoè-Nyivé, 9 avr. (ATOP) - Une délégation parlementaire conduite par la vice-présidente de l'Assemblée nationale, madame Méimounatou Ibrahima a rencontré les populations d'Agoè-Nyivé le lundi 8 avril dans le but de les informer et de recueillir leurs avis sur l'initiative de la révision constitutionnelle.



Des groupes organisés et chefs traditionnels



Les députés en train d'expliquer la constitution

Cette rencontre vise à informer, expliquer, sensibiliser et écouter les différentes couches sociopolitiques, notamment les acteurs locaux, les chefs traditionnels, les différentes associations et organisations de la société civile sur l'adoption d'une nouvelle constitution avant sa promulgation par le président de la République. Cette initiative fait suite à la demande du président, Faure Gnassingbé, d'entamer une deuxième lecture de la loi de révision constitutionnelle adoptée le 25 mars dernier.

Les députés ont expliqué les avantages de cette révision constitutionnelle, notamment le passage du régime semi présidentiel à un régime parlementaire. La révision constitutionnelle vise la stabilité et le renforcement de la représentativité des citoyens. Elle permettra aussi de renforcer la démocratie participative, inclusive et garantir la transparence dans la gouvernance. « Avec cette nouvelle constitution, le président du Conseil qui est nanti des pouvoirs bien définis, viendra rendre compte à la représentation nationale que sont les députés, donc indirectement les citoyens pourront effectivement avoir des comptes de la gestion de la vie quotidienne de la vie publique » ont-ils déclaré.

Les participants ont posé des questions d'éclaircissement, ont salué cette démarche et ont exprimé leur soutien à la révision constitutionnelle, soulignant l'importance de maintenir la paix dans le pays.

Les consultations se poursuivront dans d'autres régions les jours suivants, avec pour objectif la recherche d'un consensus sur le texte de la nouvelle constitution, avant sa promulgation. ATOP/ASA/GKM

DANYI ET KPELE**DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTES COUCHES SOCIALES DES PREFECTURES DE DANYI ET KPELE ECLAIREES SUR LE REGIME PARLEMENTAIRE**

Adéta, 9 avr (ATOP) - Des chefs traditionnels et reines mères ainsi que des conseillers municipaux, des délégués des partis politiques, des leaders religieux et des représentants des groupes organisés des préfectures de Danyi et Kpélé sont éclairés sur l'importance du régime parlementaire. C'était au cours des rencontres d'information et d'écoute tenues le lundi 8 avril respectivement à Apéyémé et à Adéta.

La délégation parlementaire est conduite par Koffi Sodokin. Cette démarche de l'Assemblée nationale s'inscrit dans le cadre d'une tournée nationale d'information, d'échange et d'écoute de la population portant sur la révision de la constitution togolaise. Elle a permis d'informer de d'expliquer aux populations, le nouveau régime adopté, de recueillir leurs contributions et préoccupations afin d'enrichir la nouvelle constitution.



Table d'honneur à Danyi



Vue partielle des chefs traditionnels de Danyi

M. Koffi Sodokin a rappelé qu'après la révision constitutionnelle faite par l'Assemblée nationale, le Chef de l'Etat a demandé à l'assemblée nationale de procéder à sa relecture au regard des requêtes formulées par la communauté à la base. « Le président a encouragé les députés à rester à l'écoute de tous les acteurs et à tenir compte de toutes les contributions tendant à enrichir cette révision » a-t-il indiqué.

Le professeur en droit constitutionnel à l'Université de Lomé, Mme Marie Sondo a souligné que l'enjeu de ce nouveau texte constitutionnel est le passage du régime semi présidentiel à un régime parlementaire. Elle a expliqué l'avantage du régime parlementaire, qui, selon elle, est un exécutif à deux têtes dont le pouvoir va être partagé entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement. « Le chef du gouvernement issu du rang de la majorité parlementaire. C'est lui qui va avoir la réalité du pouvoir exécutif, c'est lui qui va gouverner, déterminer et conduire la politique de la nation » a-t-elle martelé.



Vue de l'assistance à Adéta

ATOP/ SKD/GKM

Mme Marie Sondo souligné que le régime parlementaire va permettre à l'Etat de faire des économies liées à l'organisation de l'élection présidentielle et aussi éviter les troubles socio-politiques découlant des élections présidentielles.

Le président du conseil exécutif des chefs traditionnels de Kpélé, Togbui Nayo Tsela IV a souligné que cette démarche a permis à la Chefferie traditionnelle de mieux comprendre le nouveau régime et promet partager le message avec ses administrés.

KPENDJAL:

LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DONNE SA BENEDICTION A LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

Mandouri, 9 avr. (ATOP) - Une délégation de l'Assemblée nationale avec à sa tête le député Allassani Nakpale a éclairé les chefs traditionnels et les membres des différents groupes organisés sur le projet de la révision de la constitution, le lundi 8 avril à Mandourie.

La rencontre vise à engager des consultations avec tous les principaux acteurs locaux sur le projet de la révision de la constitution. Il s'agit aussi d'apporter des éclairages sur l'importance et les avantages de la révision constitutionnelle afin de lever les doutes et les confusions dans les esprits.



Le député Allassani (debout) lors des échanges



Groupes organisés

M. Nakpale et sa suite ont fait savoir que cette rencontre fait suite au renvoi du texte constitutionnel par le Chef de l'Etat à la l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. Un renvoi que la représentation nationale a mis à profit aux fins de recueillir les avis et les apports de toutes les couches sociales afin d'améliorer le texte adopté.

La délégation a écouté et recueilli les avis des participants pour enrichir et parfaire la constitution. Répartie en deux groupes, la consultation a commencé avec la chefferie traditionnelle et s'est achevée avec les groupes organisés.

Le chef canton de Koundjouaré, Kougbeti Gnoti a affirmé qu'ils ont compris le bien-fondé et les avantages de la révision de la constitution. "La chefferie traditionnelle de Kpendjal est fière et donne sa bénédiction à cette révision constitutionnelle", a-t-il déclaré.

Le chef de la délégation, Allassani Nakpale a remercié les uns et les autres pour leur présence, ce qui témoigne de leur intérêt accordé à la réussite de la révision de la constitution. ATOP/SBL/BBG

LES CHEFS TRADITIONNELS ET LEADERS COMMUNAUTAIRES DE MÔ ECLAIRES SUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION

Djarkpanga, 9 avr. (ATOP) – Les chefs traditionnels et les leaders communautaires notamment les responsables religieux, des comités de développement à la base (CDB), des ONG et associations, des organisations féminines et de jeunesse de la préfecture de Mò sont éclairés sur la révision de la constitution togolaise de 1992. C'était lors d'une rencontre d'échange tenue le lundi 08 avril à Djarkpanga avec une délégation de l'Assemblée nationale conduite par le député Tètou Torou

La démarche s'inscrit dans le cadre de la tournée nationale d'écoute et de sensibilisation des populations sur la révision de la constitution votée par l'assemblée nationale le 25 mars passé. Elle est une volonté du chef de l'Etat visant une large consultation de toutes les couches sociales et politiques sur cette révision. Elle vise à informer la population à la base, recueillir son avis et suggestion en vue d'améliorer et d'enrichir la loi de révision de la constitution votée par l'hémicycle.

La délégation parlementaire a fait le point du processus déclenché à l'assemblée jusqu'à la soumission au président de la République de la loi votée et qu'il a renvoyée aux parlementaires pour une relecture ce qui fait l'objet de cette tournée. Elle a édifié les participants sur les tenants et les aboutissants de la révision de la constitution togolaise de 1992.

Cette révision permet de passer du régime semi présidentiel au régime parlementaire. Le député Tètou et sa suite ont expliqué les différents types de régimes politiques notamment le régime présidentiel, semi-présidentiel et le régime parlementaire. Ils ont présenté le bienfondé de l'adoption du régime parlementaire, son fonctionnement et ses avantages pour la nation et pour le peuple togolais. « Il permet d'éviter les crises politiques, réduire considérablement les dépenses liées aux élections présidentielles, renforcer la paix et la cohésion sociale, lutter efficacement contre la corruption. Il y'a aussi le partage de pouvoir entre le président de la république et le président du conseil en lieu et place du premier ministre, prévu dans ce régime », ont-ils indiqué.



La délégation parlementaire s'adressant à ...



...l'assistance à Djarkpanga

Des débats ont permis d'éclairer davantage les participants sur tous les aspects de la révision de la constitution. A l'issue de ces débats les chefs traditionnels et les leaders communautaires de la préfecture de Mô ont unanimement adhéré à cette révision de la constitution et demandent au chef de l'Etat de promulguer la loi votée par l'Assemblée nationale.

La délégation de l'Assemblée nationale est accompagnée dans sa tournée d'un expert en droit constitutionnel pour d'amples explications.

ATOP/SKP/GKM

REVISION DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE

LES POPULATIONS DE BADOU ET DE KOUGNOHOU ADHERENT A LA DEMARCHE

Badou, 8 avr. (ATOP) - Une délégation de 9 membres de l'Assemblée nationale, conduite par le député Ihou Attigbé a échangé, le lundi 8 avril à Badou et à Kougnohou, avec les forces vives des préfectures de Wawa et de l'Akébou sur la révision de la loi fondamentale en régime parlementaire voté le 25 mars dernier par cette institution.



L'honorable Alipui dans ses explications



Participants à Kougnohou

La rencontre se situe dans le cadre d'une tournée nationale d'informations et d'écoute des populations organisée par l'Assemblée nationale. Elle a connu la

participation des chefs traditionnels et les organisations de la société civile de ces préfectures.



Participants à Badou

Le but est d'informer et d'expliquer à ces leaders communautaires, l'intérêt et les enjeux de cette révision constitutionnelle. C'est également une occasion pour les parlementaires de recueillir des propositions et suggestions pour l'améliorer avant sa promulgation par le président de la République.

Au cours des échanges, la délégation a expliqué aux participants des deux localités, les enjeux sociopolitiques et économiques pour le bien-être et le développement

harmonieux et durable du pays. Il a aussi écouté et recueilli les avis et propositions des populations de Wawa et l'Akébou.

A l'issue des débats deux tendances se sont dégagées : la première a compris l'intérêt de cette révision constitutionnelle. La seconde a estimé que la loi fondamentale est déjà votée et aucune explication n'est plus nécessaire. Ceux qui soutiennent cette position soutiennent que cette proposition de loi devrait être voté par le parlement qui sera élu prochainement.

Le chef de la délégation parlementaire Ihou Attigbé a indiqué que le régime présidentiel ne permet pas un développement harmonieux et durable du citoyen togolais. Par contre, dit-il, le régime parlementaire permet la cohabitation et le consensus, vertus indéniables pour bâtir un pays prospère.

L'honorable Séna Alipui membre de la délégation a souligné que l'objectif de cette réforme constitutionnelle est de stabiliser les institutions de la République, afin de limiter au maximum, les dégâts matériels et humains occasionnée par les multiples élections présidentielles au Togo avec des exilés politiques à chaque fois.

A Badou comme à Kougnohou, les populations ont exprimé leur adhésion à la démarche des députés et ont promis de relayer les explications aux autres. ATOP/PM/DHK

NOUVELLES DE L'ETRANGER

GABON :

LES PARTICIPANTS AU DIALOGUE NATIONAL SONT ENTRÉS DANS LE VIF DU SUJET

Libreville (RFI) - Au Gabon, les 676 participants au Dialogue national inclusif (DNI) sont entrés, hier, lundi 8 avril, dans le vif du sujet. Après un démarrage poussif pour des raisons logistiques, les travaux en commission ont véritablement commencé. Chaque commission et sous-commission a commencé à éplucher les dossiers pour faire le diagnostic des problèmes par secteur et proposer des solutions pérennes pour le Gabon de l'après-transition.

Sylvain Mayabith, de l'Organisation nationale des employés du pétrole, est dans la sous-commission qui planche sur le Code du travail : « *Nous voulons que la précarité de l'emploi cesse. Que les travaux de contrats de moins d'un mois s'arrêtent et que les*

inspecteurs soient revêtus de l'autorité pour faire appliquer et respecter les notions de Code du travail. »

« LE GABON EST UN PAYS À REFAIRE »

Ancien candidat à l'élection présidentielle, Joachim Pambo Mbatchi a été affecté dans la commission travaux publics : *« Le Gabon est un pays à refaire. Il va donc falloir proposer la construction de routes sur l'ensemble du territoire national, pour ne plus que des localités du Gabon soient coupées du reste du monde. »*

En fin d'après-midi, l'archevêque de Libreville, monseigneur Jean Patrick Iba-ba, président du Dialogue et les membres de son bureau ont fait le tour des commissions pour s'assurer du bon démarrage des travaux. Comme ici dans la sous-commission formation où se trouve Célestin Boundzanga : *« La formation est un pan important pour la refondation du pays, donc nous y travaillons et de bon cœur ! »*

Ce premier jour a été consacré à la méthodologie de travail et jusqu'à la fin de la journée, il y avait encore des problèmes logistiques, notamment la confection des badges.

« IL Y A UNE PRESSION »

Le professeur Noël Boundzanga préside la très sensible commission politique, chargée d'ébaucher des réformes sur le pouvoir, les institutions, les élections... Il est conscient des enjeux, dit-il à Sébastien Németh : *« Le processus de démocratisation a échoué. Et donc, c'est normal que les Gabonais fassent attention à ce qui sortira de la Commission politique. Il y a une pression, que les commissaires ressentent, mais cela me paraît aussi tout à fait normal. Dans tous les cas, si les uns et les autres sont prêts à respecter les textes qui seront écrits et donc qui sortiront de là, tout se passera bien ! »*

« Il y a toujours des mauvais esprits qui veulent contourner, détourner les textes, mais ce que l'on essaye de faire, nous, c'est d'abord d'assurer la viabilité des textes et les produire dans un environnement consensuel. Je pense qu'il va y avoir des échanges houleux parfois vifs, sur la vie politique. Qu'il y ait, parfois, des explosions de colère, tout cela ne peut pas me surprendre. Mais les explosions de colère ne peuvent remettre en cause la qualité et la sérénité des débats. Les commissaires connaissent l'enjeu du débat, ils savent que, de toutes les manières, les Gabonais attendent des propositions claires, nettes et précises. Et je ne pense pas que quelqu'un s'amusera à troubler l'ordre des discussions, je ne le crois pas », conclut-il.

RFI

(MULTIMÉDIA) LA BANQUE MONDIALE PRÉVOIT UN REBOND DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN 2024

NAIROBI, (Xinhua) -- La Banque mondiale a prédit un rebond de la croissance économique en Afrique subsaharienne à hauteur de 3,4% en 2024 contre 2,6% en 2023. D'après le dernier rapport Africa's Pulse de la Banque mondiale paru dans sa mise à jour du mois d'avril, cette reprise sera principalement due à une hausse de la croissance de la consommation privée à mesure que la baisse de l'inflation renforcera le pouvoir d'achat des ménages.

"La croissance des investissements sera faible car les taux d'intérêt vont vraisemblablement demeurer élevés tant que l'assainissement budgétaire freinera la croissance de la consommation publique", selon l'enquête biannuelle de l'institution bancaire menée sur les économies africaines.

Le rapport relève que l'aggravation des conflits et des violences dans la région subsaharienne continuera de peser sur l'activité économique.

Selon la Banque mondiale, bien que les troubles civils se limitent actuellement à de petites économies, les putschs et le risque de contagion des coups d'Etat ont un impact

significatif sur la confiance des investisseurs internationaux et la perception des risques à l'égard de toute la région.

Le prêteur international a souligné que la croissance économique faisait moins reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions, ce qui se mesure à l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance.

Andrew Dabalen, économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique, a indiqué dans le rapport que la croissance de 1% du produit intérieur brut (PIB) par habitant était associée à une réduction de la pauvreté de seulement 1% dans la région, contre 2,5% dans le reste du monde. XINHUA

----- L'UE DOIT PROTÉGER SES CITOYENS DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Africanews - La plus haute juridiction européenne en matière de Droits de l'homme a estimé mardi 9 avril que ses États membres avaient l'obligation de protéger leurs citoyens contre les effets néfastes du changement climatique, mais a néanmoins rejeté une plainte très médiatisée déposée par six jeunes Portugais visant à contraindre les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Cour européenne des Droits de l'homme a donné raison à plus de 2 000 Suissesses membres de l'association Senior Women for Climate Protection, qui demandaient également de telles mesures lors d'une session mixte de jugements dans laquelle un maire français demandant de la même manière des efforts plus importants de la part du gouvernement pour lutter contre le changement climatique a également été débouté.

Les avocats de ces trois personnes espéraient que la Cour de Strasbourg estimerait que les gouvernements nationaux ont l'obligation légale de veiller à ce que le réchauffement climatique soit maintenu à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, conformément aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

"J'espérais vraiment que nous gagnerions contre tous les pays, alors évidemment je suis déçue que cela ne se soit pas produit", a déclaré Sofia Oliveira, 19 ans, l'une des plaignantes portugaises. "Mais le plus important, c'est que la Cour a déclaré, dans l'affaire des femmes suisses, que les gouvernements devaient réduire davantage leurs émissions pour protéger les droits de l'homme. Leur victoire est donc une victoire pour nous aussi, et une victoire pour tout le monde !"

Se référant à la Convention fondamentale des droits de l'homme, *"la Cour a estimé que l'art. 8 de la Convention englobe le droit des individus à une protection effective par les autorités de l'État contre les effets néfastes graves du changement climatique sur leur vie, leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie"*.

JURISPRUDENCE

Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ont créé un précédent juridique sur la base duquel les 46 États membres du Conseil de l'Europe pourront juger de futures actions en justice. Bien que les militants aient obtenu gain de cause dans des procédures nationales, c'est la première fois qu'un tribunal international se prononce sur le changement climatique.

"Il s'agit d'un tournant", a déclaré Corina Heri, spécialiste des litiges liés au changement climatique à l'université de Zurich. Selon elle, la décision de mardi confirme pour la première fois que les pays ont l'obligation de protéger les populations des effets du changement climatique et ouvrira la voie à d'autres recours juridiques.

Avant la décision, une foule nombreuse s'est rassemblée devant le bâtiment du tribunal pour applaudir et agiter des drapeaux, dont l'activiste climatique Greta Thunberg,

qui venait d'être arrêtée à plusieurs reprises lors d'une manifestation à La Haye au cours du week-end.

Les décisions ont *"le potentiel d'être un moment décisif dans la lutte mondiale pour un avenir vivable"*. Une victoire dans l'une des trois affaires constituerait l'un des développements les plus importants en matière de changement climatique depuis la signature de l'Accord de Paris, avance Gerry Liston, avocat du Global Legal Action Network, qui soutient les étudiants portugais.

L'Union européenne, qui ne comprend pas la Suisse, a actuellement pour objectif d'être climatiquement neutre d'ici 2050. De nombreux gouvernements ont déclaré qu'il serait économiquement impossible d'atteindre l'objectif de 2030.

Les groupes étaient convaincus que les 17 juges se prononceraient en leur faveur, mais la décision mitigée pourrait remettre en cause une décision antérieure aux Pays-Bas. En 2019, la Cour suprême des Pays-Bas a ordonné au gouvernement de réduire les émissions d'au moins 25% d'ici à la fin de 2020 par rapport aux niveaux de référence de 1990.

OBLIGATION LÉGALE

La décision Urgenda, qui fait référence au groupe de défense du climat qui a porté l'affaire devant la Cour suprême, s'appuyait sur la Convention européenne des droits de l'homme. Elle pourrait être annulée si la décision de mardi conclut qu'il n'existe pas d'obligation légale pour les pays de lutter contre le changement climatique. *"Une décision de justice est contraignante pour tous les pays"*, a déclaré Dennis van Berkel, qui a représenté Urgenda aux Pays-Bas.

Avec cinq autres jeunes, André dos Santos Oliveira, 16 ans, a poursuivi le Portugal et 32 autres pays en justice, arguant que le fait de ne pas arrêter les émissions violait leurs droits fondamentaux. L'affaire a été rejetée.

"Les vagues de chaleur extrêmes, les pluies suivies de vagues de chaleur, tout cela nous étouffe avec les effets de serre. Et ce qui m'inquiète, c'est la fréquence à laquelle elles ont commencé à se produire de plus en plus souvent. C'est ce qui m'a vraiment effrayé. Et je me suis demandé ce que je pouvais faire", a-t-elle déclaré.

Mais les juges ont donné raison à un groupe de retraités suisses qui demandaient également à leur gouvernement d'en faire plus. Le groupe *"Senior Women for Climate Protection"*, dont l'âge moyen est de 74 ans, affirme que les droits des femmes âgées sont particulièrement bafoués parce qu'elles sont les plus touchées par les chaleurs extrêmes qui deviendront plus fréquentes en raison du réchauffement de la planète.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En 2023, la Terre a battu des records annuels de chaleur, a flirté avec le seuil de réchauffement convenu au niveau mondial et a montré d'autres signes d'une planète fiévreuse, a déclaré Copernicus, une agence européenne du climat, en janvier.

Dans les trois cas, les avocats ont fait valoir que les protections politiques et civiles garanties par la Convention européenne des droits de l'homme n'ont aucun sens si la planète est inhabitable.

La Suisse n'est pas la seule à être touchée par le réchauffement climatique, soutient Alain Chablais, représentant du pays lors des audiences de l'année dernière. *"Ce problème ne peut être résolu par la Suisse seule."*

Reconnaissant l'urgence de la crise climatique, la Cour a accéléré le traitement des trois affaires, notamment en permettant, chose rare, à l'affaire portugaise de passer outre les procédures judiciaires nationales.

Africanews

SPORTS

D1 LONATO/17^e JOURNÉE :

VICTOIRES DE L'ASCK, DE GBIKINTI ET D'ESPOIR

Lomé (FTF)-Le championnat national de football de première division, D1 LONATO, était ce weekend à sa 17ème journée. Entre les victoires en déplacement de l'ASCK, de GBIKINTI, d'ESPOIR FC de Zio et le nul concédé par le leader ASKO à domicile face à DOUMBE de Mango... Voici en résumé ce qu'il retenir du 17ème chapitre de la D1 LONATO.

Le match avancé de la 17ème journée qui opposait samedi ASKO à DOUMBE FC de Mango au municipal de Kara s'est conclu sur un nul (0-0), à la suite du penalty raté par Roland Amouzou qui aurait pu offrir la victoire à ASKO dans les arrêts de jeu.

À Sokodé, KAKADL de Doufelgou a subi une défaite 3-0 face à GBIKINTI de Bassar, avec des buts marqués par Ahmed Cheick Koné, Gustave Yéboah et Okechuku Kalu.

À Lomé, l'AC BARRACUDA a remporté la victoire 1-0 face à SEMASSI de Sokodé grâce à un but de Flavio Akakpo.

Le dimanche 7 avril, TAMBO FC de Datcha a réussi à s'imposer 2-1 face à GBOHLOE-SU des Lacs au municipal d'Atakpamé, avec un but décisif marqué dans les arrêts de jeu.

GOMIDO et l'AS OTR se sont séparés sur un score nul et vierge de 0-0 au grand stade de Kpalimé.

À Evala Stadium de Kara, l'ASCK a remporté la victoire 1-0 contre l'AS BINAH grâce à un but de Coulibaly Abdoul Razack.

Pendant ce temps au municipal de Lomé, l'ENTENTE II a dominé le derby de la capitale contre DYTO, remportant le match 2-1.

Enfin ESPOIR FC de Zio a obtenu une précieuse victoire en déplacement à Sokodé face à UNISPORT, avec un score final de 2-0 grâce à un doublé de Didier TSIGBE.

FTF

MARATHON DE PARIS 2024 :

DOUBLÉ ÉTHIOPIEN ET DEUX SURPRISES

Paris (RFI)-Deux victoires pour deux surprises : malgré leur faible expérience sur cette distance, Mulugeta Uma chez les hommes et Mestawut Fikir chez les femmes ont signé un doublé éthiopien au marathon de Paris, ce dimanche 7 avril. Tous les favoris ont été battus.

Sous un temps couvert mais clément, la course parisienne est partie sur un rythme soutenu chez les hommes, où un petit groupe de quinze compétiteurs s'est rapidement dégagé avec tous les favoris. Mais, ce groupe à peu à peu éclaté, à partir des 30 kilomètres, sous les coups de boutoir du Kényan Titus Kipruto, qui a fait craquer le champion en titre de l'épreuve, l'Éthiopien Abeje Ayana, et le détenteur du record de la course parisienne, le Kényan Elisha Rotich.

La course a pris la forme d'un duel dans les derniers kilomètres entre Kipruto et l'Éthiopien Mulugeta Uma, en constante progression depuis deux ans. À 26 ans et pour son quatrième marathon seulement, Uma n'a pas tremblé, lâchant Kipruto à 2,5 km de l'arrivée pour exploser son record personnel de plus de 30 secondes, en 2h 5 min 33 sec.

DUEL AU SPRINT CHEZ LES FEMMES

Chez les femmes, c'est un duel au sprint entre néophytes qui a déterminé la victoire. Alors que l'Éthiopienne Rahma Tusa, en tête depuis les 15 km, semblait la mieux partie, ce sont ses deux compatriotes Mestawut Fikir et Enat Tirusew qui ont semé peu à peu toutes leurs rivales, sur une distance qu'elles n'avaient jamais disputé. Au sprint, Fikir s'est montrée la plus forte pour signer un temps de 2 h 20 min 45 sec, à une minute du record de la course. Pas mal pour une première.

Un temps en difficulté, la Kényane Vivian Cheruiyot, championne olympique du 5 000 m en 2016 mais qui à 39 ans n'avait plus participé à un marathon depuis 2019, s'est finalement emparée de la troisième place.

PLUS DE 54 000 PARTICIPANTS

Dans la catégorie handisport, c'est le Néerlandais Geert Schipper, 52 ans et deuxième l'an passé, qui s'est imposé en solitaire en 1h 34 min 36 sec. Le Français Julien Casoli, quintuple lauréat de l'épreuve mais rapidement distancé par Schipper, a pris la deuxième place, à plus de deux minutes, en 1h 37 min 11 sec.

Le trajet, parti des Champs-Élysées et achevé près de l'Arc de Triomphe après un passage par les bois de Vincennes et Boulogne, était bien différent de celui qui attend les coureurs cet été lors du marathon olympique, qui aura lieu le 10 août pour les hommes et le 11 août pour les femmes. Lors des Jeux, le marathon commencera à l'Hôtel de Ville puis partira dans la direction de Versailles avant de revenir à Paris, sur l'esplanade des Invalides. Plus de 54 000 participants étaient attendus pour cette 47^e édition, dont 46% de débutants sur cette distance. RFI

ARSENAL-BAYERN :

LA FIN DU CAUCHEMAR POUR LES GUNNERS ?

Londres (Maxifoot)- Arsenal reçoit le Bayern Munich ce mardi en quart de finale aller de la Ligue des Champions. Les Gunners, qui n'ont jamais éliminé les Bavarois, espèrent profiter de la crise sportive que traverse leur adversaire pour enfin prendre leur revanche.

Pour son retour en quart de finale de la Ligue de Champions pour la première fois depuis 2010, Arsenal retrouve une vieille connaissance ce mardi (21h). Les Gunners s'apprêtent en effet à recevoir une équipe du Bayer Munich qu'elle a affronté à plusieurs reprises en C1. Et qui ne lui a jamais fait de cadeau.

Arsenal n'a jamais éliminé le Bayern

Entre 2005 et 2017, les deux équipes se sont rencontrées quatre fois en phase finale de la Ligue des Champions. Bilan : aucune qualification pour Arsenal. Le club londonien a été éliminé par les Bavarois, à chaque fois en 8^{es} de finale, en 2005 (1-0, 1-3), en 2013 (2-0, 1-3), en 2014 (1-1, 0-2) et la dernière fois en 2017 avec deux humiliantes défaites 5-1. 5-1, c'est même le score des trois dernières confrontations entre les deux équipes. Puisque, en novembre 2015, le Bayern avait aussi battu Arsenal sur ce score en phase de poules. Soit un bilan de 15-3... « On est bien préparés, on doit jouer notre jeu. Si on fait ça, on aura une chance de gagner. Le passé entre les deux équipes, ça appartient à l'histoire », a glissé Mikel Arteta.

Arsenal arrive en confiance, pas le Bayern

Le manager d'Arsenal a bien raison de croire en ses chances. Alors que les Allemands traversent une période délicate, les Londoniens abordent le match aller avec un statut de leader de la Premier League et de nombreuses certitudes dans le jeu. « Ils ont

depuis longtemps ce qu'il faut pour rejouer au sommet, a jugé l'ailier bavarois Serge Gnabry avant de retrouver son ancien club, où il a évolué entre 2012 et 2016. L'équipe a un certain flair et dégage une certaine force.» Tout l'inverse du Bayern. Éliminé par Saarbrücke (D3 allemande) lors du 2e tour de la Coupe d'Allemagne, le Rekordmeister a très certainement dit adieu au titre en championnat en se faisant renverser par Heidenheim (2-3) samedi, une semaine après une défaite dans le choc face au Borussia Dortmund (0-2). Les Roten ont désormais 16 points de retard sur un Bayer Leverkusen toujours invaincu à six journées de la fin.

Maxifoot,

Copyright, ATOP. Tous droits réservés